

FA SI LA APPRENDRE

♪ RÉGLEMENT INTÉRIEUR.♪

Association:

L'École de Musique Associative « Fa Si La Apprendre » est une association à but non lucrative, loi 1901.

Il est obligatoire d'être adhérent à l'Association pour pouvoir s'inscrire aux cours de musique. Les adhérents sont réunis annuellement lors d'une Assemblée Générale.

Fonctionnement des cours:

L'École de musique se base sur le calendrier scolaire à hauteur de 32 cours. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

Dans la mesure du possible, les absences des professeurs sont signalées auparavant.

En cas d'absence d'un professeur, le cours est, soit assuré par un remplaçant, soit rattrapé par le professeur.

L'élève s'engage à suivre assidûment et régulièrement les cours de formation musicale et/ou d'instrument au(x)quel(s) il est inscrit.

Les absences doivent être signalées au professeur, par respect pour lui.

Les élèves sont tenus de respecter les horaires.

Les élèves doivent aussi assister aux cours en tenue correcte et n'ont pas le droit de boire ou manger pendant leurs cours, (sauf accord du professeur); les chewing-gums ne sont pas tolérés et les téléphones portables qu'en cas de force majeure.

Les parents ne sont pas admis pendant les cours de leurs enfants. Les discussions avec le professeur ne pourront avoir lieu au détriment d'autres élèves.

En plus des cours hebdomadaires, les élèves sont invités à participer gratuitement à des auditions et à des actions collectives selon leur niveau, (orchestre, musique de chambre, atelier divers).

La progression des élèves sera évaluée de façon continue mais l'élève ne sera jamais exclu de l'École pour manque de résultats.

Instrument et Matériel:

L'enfant doit, si possible, posséder l'instrument qu'il choisit d'étudier, ou avoir la possibilité de travailler sur un instrument loué, l'école ne pouvant actuellement prêter des instruments.

L'achat de méthodes et partitions de musique est à prévoir par l'élève, sur les conseils du professeur.

En aucun cas, l'école ne sera responsable de la perte ou vol du matériel personnel ou d'instrument.

Discipline et comportement:

«Fa Si La Apprendre» loue ses salles au Centre Social Pasteur; il est indispensable que tous en prennent soin, que tous soient attentifs à ne rien dégrader et à ne pas provoquer d'accident.

Les élèves et leurs parents seront responsables des dégradations ou des préjudices qu'ils pourraient occasionner. Une assurance responsabilité civile doit être communiquée à l'école en début d'année.

Un comportement inacceptable conduira à l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève. Comme par exemple: insultes, violence, non-respect d'autrui, non-paiement de cotisation, dégradation volontaire ...

Il va de soi qu'il n'y aura aucun dédommagement financier suite à une exclusion.

Les cours commencent et finissent à l'heure prévue. Nous ne sommes pas responsables des enfants en dehors des heures de cours et en dehors de nos locaux. Les parents doivent amener et récupérer leur(s) enfant(s) à l'heure exacte, à l'École de Musique «Fa Si La Apprendre», au Centre Social Pasteur à Cholet.

Paieiment :

L'inscription aux cours est annuelle, ainsi que l'engagement des professeurs. Il ne sera fait aucun remboursement en cours d'année. Tout élève absent à ses cours ne pourra en aucun cas exiger le remplacement ou le remboursement, (sauf cas exceptionnel et décidé par le Bureau exécutif). En cas de classe verte, par exemple, les cours ne sont pas remboursés.

Le paiement de l'année scolaire se fait en totalité à l'inscription. Toutefois des facilités de paiement sont possibles.

Le règlement à l'inscription est détaillé comme suit :

- le montant de l'adhésion à régler en une fois sur le site HelloAsso
- le montant des cours
soit prélevé en une fois (paiement annuel) sur le site HelloAsso ou par chèque
soit prélevé en 10 fois (paiement mensuel) sur le site HelloAsso

Données informatiques / RGPD

En application de la loi Informatique et Libertés du 06/01/78 et du règlement général sur la protection des données (RGPD), l'école de musique Fasilaapprendre s'engage à n'utiliser les données à caractère personnel de l'adhérent qu'à des finalités administratives pour l'année scolaire en cours. Elle s'engage à ne pas traiter de manière incompatible avec la finalité de l'école, à ne pas publier, divulguer ou transmettre d'informations concernant l'utilisation des données à caractère personnel sans le consentement de l'adhérent .

En application de la loi précitée, l'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant sur simple demande écrite.

Droit à l'image :

L'adhérent ou son représentant légal pour les enfants mineurs, autorise l'Ecole de musique Fasilaapprendre à utiliser les photos sur lesquelles il peut apparaître afin de promouvoir son projet et ses activités.

En cas de désaccord, l'adhérent ou son représentant devra le faire savoir par écrit via le formulaire « droit à l'image » téléchargeable sur le site internet au bureau dès l'inscription. Dans ce cas, l'élève ne pourra pas participer aux manifestations publiques organisées par l'école.

L'élève dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des images le concernant sur simple demande.

Tout courrier pourra être adressé au siège de l'Association dont l'adresse est ci-dessous.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus et m'engage à le respecter.

A Cholet, le

L'élève

Le(s) responsable(s) légal (aux)

Signature

Signature(s)

**École de musique associative «Fa Si La Apprendre»
Centre social Pasteur, 1 rue du Docteur Maillard, 49300 Cholet
Email: fasilaapprendre@orange.fr**